CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 08 JUILLET 2025
CONVOCATIONS : le 30 mai 2025

PROCÉS VERBAL

Olivier FERRIER, Madeleine PUJOL, Roger ALLEMAND, Brigitte TOUSTOU, Guy ROUZAUD, ~~Claude DELOUSTAL~~, ~~Vincent CENGIA~~, ~~Adrien NEGRE~~, Nathalie ANDRE, ~~Marie ARANGUREN~~, Pascal ~~LEMARQUE~~.

Absent(es) excusé(es) :
Absent(es) représenté(es) : M.DELOUSTAL Claude donne pouvoir à M.ROUZAUD Guy ; M.LEMARQUE Pascal donne pouvoir à M.FERRIER Olivier Adrien NEGRE donne procuration Pascal M.
M. Vincent CENGIA donne procuration à M. ALLEMAND Roger.
Mme ARANGUREN Marie donne procuration à Mme TOUSTOU Brigitte

Secrétaire de la séance :
Madeleine PUJOL

Puivert AUDE

Nombre de membres en exercice : 11
Présents :
Votants :

ORDRE DU JOUR
DELIBERATIONS

DE_2025-27

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 14 mai 2025, a été établi par le Secrétaire de séance désigné en la personne de Madeleine PUJOL.
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Décide D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenu le 14 mai 2025.

Présents : 6 - Pour : 11.
Votants : 11 - Contre :
Abstentions

DE_2025_28

OBJET : **Vente d'une parcelle du domaine privé communal – Vente FRANKLIN**

Le Maire de la commune

- - indique que Madame Elisabeth Anne FRANKLIN, demeurant 4 rue des Remparts 09500 CAMON est intéressée par l'acquisition de la moitié indivise des parcelles désignés dans le tableau ci-après, qui font partie du domaine privé communal et qui ne présentent aucun intérêt pour la commune.

-

COMMUNE DE PUIVERT

Puivert
AUDE

Section	Numéro	Lieu-dit	contenance
B	1840	18 PLACE DE LA FONTAINE Campagnesha	45ca
B	1841	18 PLACE DE LA FONTAINE Campagnesha	2a 75ca

- précise que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur en vertu de l'article 1593 du code civil

- propose un prix de 2.000 euros pour l'acquisition de la moitié indivise des parcelles cadastrées B 1840 et B 1841

- précise que l'aliénation de ces parcelles qui appartiennent à la commune relève du seul exercice de sa propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif et qu'il s'agit uniquement d'une opération de gestion du patrimoine communal, sans valorisation du terrain avant sa vente. Ainsi la commune n'a pas la qualité d'être assujettie à la TVA pour cette vente qui ne sera donc pas soumise à la TVA.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de :

- **procéder** à la vente de la moitié indivise des parcelles B 1840 et B 1841 aux conditions et prix indiquées ci-dessus.

Présents : 6
Votants : 11
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

DE_2025_29

Objet : Accord sur la cession du bail signé le 13/05/2024 concernant l'emplacement sis Lieudit "La Métairie Du Curé" 11230 PUIVERT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'autoriser la cession au profit de la société HIVORY SAS (RCS 838 867 323) et sans aucun changement
des termes et conditions du bail avec
Valôcime, notamment : contrat n° 0214 007

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Puivert
AUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'AUTORISER :

- Le transfert du bail Valôcime visé en objet dans sa totalité, notamment le loyer indiqué et les modalités de versement indiquées ;
- Le transfert des informations personnelles indiquées ci-dessous, notamment mes Coordonnées bancaires utilisées pour la perception de notre loyer.

Au profil de la société HIVORY SAS (RCS 838 867 323).

Présents : 6
Votants : 11.
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

DE_2025_30

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Département de l'Aude et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les travaux de restructuration du fonctionnement du système d'alimentation en eau potable Réservoirs Campserdou, Campbarberouge, Campsaure.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser Les travaux suivants :

- la déconnexion du réservoir de Campserdou ;
- la mise en place d'un réducteur de pression à Campbarberouge ;
- la suppression du répartiteur de Campsaure.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour la réalisation des travaux énoncés ci-dessus auprès du Conseil Département de l'Aude et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le montant prévisionnel des travaux est de 24.765,00 € HT soit 28.789,00 € TTC

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'ACCEPTER le devis de la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises présenté par M. Le maire pour un montant total hors taxe de 24.765,00 € HT
- DE SOLICITER auprès du Conseil Département de l'Aude à l'Agence de l'Eau une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération,
- DE PRECISER que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

➢ Subvention Agence de l'Eau (30%) ⇨ 7.429.50 € HT

➢ Conseil Départemental de l'Aude (30%) ⇨ 7.429,50 € HT
➢ Fonds de concours Communautaire CCPA (20%) 4 953,00 € HT

➢ Fonds Propres de la commune (20%) ⇨ 4 953,00 € HT

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune.
- DE donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Présents : 6
Votants : 11
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

DE_2025_31

Objet : Subvention SYADEN-Projet d'Eclairage Public-Aménagement Lac Fontclaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis établi par le cabinet ATP pour l'aménagement de l'éclairage public du Lac de Fontclaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Puivert
AUDE

D'approuver le devis d'un montant de 46 900 ,00€ HT.

De solliciter le SYADEN pour la faisabilité de cette opération, et de lui demander la subvention correspondante au devis.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération,

Présents : 6 - Pour : 11
Votants : 11 - Contre :
Abstentions

DE_2025_32

Objet : Création d'un itinéraire GRAVEL Circuit des sapins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises développe un projet de valorisation d'itinéraires de randonnée et de pratique du vélo Gravel, dans le cadre du **"Circuit des Sapins"**.

Ce projet prévoit l'aménagement, le balisage et l'entretien d'un itinéraire traversant plusieurs communes du territoire. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine naturel et forestier, de diversification des pratiques sportives et de développement touristique.

L'inscription de ce circuit au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** permettra :

- La reconnaissance officielle de l'itinéraire ;
- L'accès à des subventions pour l'entretien, la signalétique et les aménagements ;
- L'intégration de l'itinéraire dans l'offre touristique départementale.

Le tracé emprunte notamment les chemins et voies suivants sur le territoire communal :

Désignations : GR7A, GR 367, GRE 7, Rue du Barry Du Lion, Rue du lavoir, Rue de la libération, D16, Avenue de Puivert l'Escale, Rue du Pays de Sault, D120

DÉLIBÉRATION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises à inscrire l'itinéraire du « Circuit des Sapins » au PDIPR ;
- **AUTORISER** le passage sur les chemins communaux identifiés dans le projet ;
- **AUTORISER** la Communauté de Communes à réaliser les aménagements nécessaires (entretien, balisage, signalétique) ;
- **S'ENGAGER** à maintenir l'ouverture publique des chemins concernés ;
- **S'ENGAGER** à ne pas aliéner les sentiers inscrits au PDIPR ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.

Présents : 6
Votants : 11
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

Questions diverses :

- Atelier de prévention sénior 2026

  Théâtre - Prévention de arnaque -

- Inauguration poste de secours septembre 2025

  2e quinzaine de Septembre

- Réfection chemin de Campmarcel

  chemin fini.

- Niveau alerte restriction de l'eau.

- Projection du film « Maquis de TRASSANEL »

  3 aout en fin d'après midi salle de la Mairie

la séance est levée à :

Le Maire, Olivier FERRIER La secrétaire de séance, Pujol Madeleine

Puivert
AUDE